



Partenariat

Aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emplois :

une garantie bancaire se substitue au dépôt de caution pour faciliter l'accès aux locaux professionnels

Une garantie bancaire pourra désormais se substituer au dépôt de caution pour les créateurs demandeurs d'emploi d'Île-de-France qui ont besoin de louer un local professionnel.

Cette innovation vient en complément du dispositif d'aide à la création d'entreprise (garantie bancaire, prêt d'honneur). Elle a été mise en place dans le cadre d'un partenariat signé entre France Active, France Initiative et le Crédit Mutuel d'Île-de-France, mercredi 11 octobre 2006.

Lancé à titre expérimental en Île-de-France, ce dispositif innovant permettra aux entrepreneurs de démarrer leur activité sans mettre à mal leur trésorerie et en conservant ainsi leur fonds propres.

Les trois partenaires espèrent qu'en cas de succès, ce dispositif pourra être généralisé !

Contacts



Jean-Michel Mestres
Responsable de la communication
Tél. : 01 40 64 10 39 / 06 07 48 25 62
jmmestres@fir.asso.fr



Eric SCHMITT
Directeur des Engagements
Tél : 01.55.31.71.23
schmitec@cmidf.fr



DE L'EXCLUSION À L'EMPLOI
Julie Schwarz
Relations Presse
Tel : 01.53.24.26.64
julies@franceactive.org